



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE SERVICE ET CONTRAT  
DE MAINTENANCE SCANNER DE CHEQUES  
AUPRES DE LA SOCIETE HM TELECOM**

**DÉCISION N° DM-26-035  
EN DATE DU 19 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, aux suivis des délégations de service public et aux ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'automatiser et de sécuriser le traitement des chèques envoyés au comptable public ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société HM TELECOM ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société HM TELECOM, sise 26, avenue du 08 Mai 1945 – 95200 Sarcelles, un contrat de service OCR (reconnaissance optique de caractères) et un contrat de maintenance pour le scanner de chèques Panini Vision X ;

Le coût du service OCR varie en fonction du nombre d'analyses mensuelles (exemples : 0 à 499 : 10,80€ TTC/ mois ; 500 à 999 : 18€ TTC/ mois) ;

Le montant annuel du contrat de maintenance s'élève à 504€ TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi  
des délégations de service public et aux  
ressources humaines,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260119-lmc1H13810H1-AR Date de réception en Préfecture : 19/01/2026 Date de Publication : 19/01/2026
--